

L'Amérique du Nord française (16^e-18^e siècle)

Introduction :

Du règne de François 1^{er} (1515-1547) à celui de Louis XV (1715-1774), des explorations de Jacques Cartier (dès 1534) à la perte du Canada français à la fin de la Guerre de Sept-Ans (1756-1763), l'Amérique du Nord française devient une pièce stratégique du premier empire colonial du royaume de France. De Terre-Neuve au Golfe du Mississippi, la présence française en Amérique du Nord prend la forme d'établissements coloniaux variés, positionnant le roi de France par rapport aux monarches Anglais et Espagnol. L'expression Amérique du Nord française renvoie à deux réalités géographiques coloniales : la Nouvelle-France et la Louisiane.

Dans cette relation transocéanique, le royaume de France est la métropole, c'est-à-dire l'Etat souverain propriétaire des terres extérieures qu'il gouverne par ses représentants. Ces terres extérieures forment les colonies, des territoires appartenant à la métropole : elles sont explorées, conquises, peuplées et exploitées. Plusieurs colonies forment un empire colonial. De Richelieu aux philosophes des Lumières, les colonies n'ont pour les contemporains de valeur que par les richesses qu'elles procurent à la métropole. Le commerce des colonies doit être monopolisé par l'Etat et au seul bénéfice de celui-ci, ce qui suppose que la métropole doit assurer la protection de ses colonies.

Dans le contexte de la monarchie absolue de droit divin qui s'approfondit sous Louis XIV, l'administration des colonies relève du secrétariat d'Etat à la Marine. Les colonies de l'Atlantique relèvent des bureaux du Ponant. En 1709, un bureau des colonies est mis en place par Jérôme Pontchartrain. L'association entre mer et colonies traduit indéniablement la dimension stratégique de la Marine et des terres extérieures pour la Couronne.

L'Amérique du Nord française constitue la première expérience coloniale française dès la seconde moitié du XVI^e siècle. Elle résume l'essentiel de l'activité coloniale française. A partir de Richelieu néanmoins, l'intérêt pour les Antilles occupe parallèlement la Couronne. Il faut garder à l'esprit ces deux foyers américains de la vision outre-atlantique de la Couronne de France. Après 1763, année du traité de Paris, sanctionnant la perte du Canada français, le centre de gravité coloniale glisse au Sud dans l'espace caraïbe autour des îles à sucre, Saint-Domingue, la Guadeloupe et la Martinique et d'un nouvel espoir continental la Guyane.

Problématique : comment le royaume de France établit-il une

Amérique du Nord française de 1534 à 1763 ?

LES TROIS HORIZONS NORD-AMÉRICAINS DE LA COURONNE DE FRANCE :
CONQUÉRIR ET ADMINISTRER LA NOUVELLE-FRANCE ET LA LOUISIANE
(XVII^e-XVIII^e siècle).

L'Amérique du Nord française de l'époque moderne n'a aucune unité territoriale et ne se tient pas d'un seul bloc : c'est une mosaïque d'espaces emboîtés, à l'intégration incertaine. Cette dispersion territoriale justifie les rivalités coloniales l'opposant aux autres puissances européennes également établies : les Treize Colonies d'Angleterre et la Floride d'Espagne.

Des explorations aux premières colonies françaises (1534-1608). Les premières explorations de l'Amérique du Nord datent de la toute fin du XV^e siècle avec Jean Cabot, Vénitien, parti à deux reprises de Bristol pour aborder le Canada et en reconnaître les côtes. Jean de Verrazzane (1485-1528), explorant pour François 1^{er}, baptise cette région Nova Gallia en 1524. En 1534, Jacques Cartier prend possession du territoire au nom du roi de France en plantant une croix dotée d'un écusson aux fleurs de lys et d'une inscription, « Vive le Roi de France ». L'année suivante, Jacques Cartier, pénètre la vallée du Canada et atteint le village indien de Stadaconé, puis celui d'Hochelaga, qui deviennent respectivement Québec et Montréal au début du XVII^e siècle. Une brève colonie, « France-Roy », échoue au Cap Rouge, en 1543. Jusqu'en 1608, on ne peut vraiment parler de colonisation : la pêche à la morue au large de Terre-Neuve et le commerce de fourrure dans des comptoirs de traite isolée attirent les Français. En 1608, Samuel de Champlain quitte La Rochelle. Il est âgé de 23 ans, remonte le Saint-Laurent et installe une ville sur le bord du fleuve : Québec (« l'endroit où la rivière se rétrécit » en algonquin). La fondation de Québec marque le début de la colonisation de la Nouvelle-France : la présence française est désormais permanente.

Les deux territoires de la Nouvelle-France : la vallée du Saint-Laurent et l'Acadie. Quelle est l'étendue territoriale de la Nouvelle-France ? La Nouvelle-France s'organise tout d'abord autour de la vallée du Saint-Laurent. L'occupation française se développe sur les rives du Saint-Laurent sous la forme de petites enclaves, urbaines ou rurales. Au XVIII^e siècles, villes, bourgs et hameaux parsèment les havres des côtes du golfe du Saint-Laurent d'une part et les rives du fleuve jusqu'à la région de Montréal. Québec, Trois-Rivières et Montréal sont les trois grands pôles urbains coloniaux de la vallée du Saint-Laurent. La colonisation se fait des rives vers l'intérieur des terres par le découpage de l'espace en seigneuries pouvant elles-mêmes être divisées en concessions. Les seigneuries et les concessions présentaient un découpage géométrique. L'Acadie, formant un croissant fermant le golfe du Saint-Laurent par le Sud, est divisée en seigneuries : plusieurs petits villages se constituent près des communautés de pêcheurs sur le littoral et abritent de petits propriétaires cohabitants avec ces communautés de pêcheurs pratiquant l'agriculture. Le principal établissement est fondé en 1605 : Port-Royal sur la côte Est de l'Acadie. L'île de Cap-Breton à l'entrée du Golfe du Saint-Laurent est réputée pour être le plus grand établissement de pêcheurs de morue de la région. La cité de Louisbourg prend son essor dès 1718. La Nouvelle-France se développe donc autour du golfe, de la vallée du Saint-Laurent et de l'Acadie. Le XVII^e siècle est un moment d'établissement colonial avec la fixation d'une population d'origine française sur les rives et les côtes de cette région qui vit de l'agriculture et de la pêche.

De l'échec des missions et des compagnies à l'administration du Roi. La colonisation devient progressivement une politique sous l'autorité du Roi. Au XVII^e siècle, les petites missions associant explorations et établissements coloniaux cohabitent avec des missions religieuses ponctuelles. La volonté de consolider la présence française et de développer la colonie justifie la prise en main par le pouvoir royal de l'administration de la colonie :

- **1627-1663 : le temps de la Compagnie des Cents Associés.** Compagnie fondée par Richelieu (sous Louis XIII), elle est destinée à développer le peuplement de la colonie et chaque associé verse 3000 livres de capital pour en être « actionnaire ». Elle a notamment pour tâche de constituer des seigneuries, de recruter des candidats à l'émigration et détient le monopole du commerce des fourrures avec les Amérindiens. En 1663, la compagnie, en difficulté financière, au bilan plutôt mitigé en matière de peuplement, est dissoute. La Nouvelle-France intègre le domaine royal et est placée directement sous l'autorité du Roi. Les guerres intestines entre tribus indiennes jouent un rôle clef : les Iroquois font pression sur les terres des Hurons, alliés des Français dont ils protégeaient leurs établissements par leur position périphérique.

- **1663-1763 : le temps du gouvernement royal.** La Nouvelle-France est dirigée par un gouverneur (Rémy de Courcelle en est le premier). Un intendant de police, justice et finance (Jean Talon) gère l'administration de la colonie tandis qu'une cour supérieure de justice siège à Québec. Un Conseil Souverain (formé du gouverneur de l'intendant, de l'évêque et de 5 à 7 conseillers du Roi) juge en matière civile et criminelle. Pour mettre fin à la pression iroquoise, 1 200 hommes du régiment de Carignan-Salières sont envoyés en Nouvelle-France et engagent des opérations jusqu'à obtenir en 1667 la paix avec les Iroquois. La paix est établie au nom du Roi qui fait usage de son pouvoir militaire pour pacifier la région.

Le Pays d'En-Haut : les Grands Lacs

L'expression « Pays d'En-Haut » désigne une région de la Nouvelle-France, celle des Grands Lacs, qui a sa plus forte extension au XVIII^e siècle s'étend du Lac de Winnipeg à l'Ouest aux lacs Erie et Ontario à l'Est. Loin de former un bloc régional bien délimité par des frontières et contrôlé dans sa totalité, le pays d'En-Haut s'organise plutôt autour d'un réseau de forts militaires dans des régions habitées par les tribus amérindiennes. La région des Grands Lacs forme une région intermédiaire présentant deux dimensions stratégiques : elle ouvre sur les vallées du Mississippi, de l'Illinois et de l'Ohio, trois couloirs vers le Sud de l'Amérique du Nord. Par ailleurs, cette région est structurée autour d'une route commerciale Est-Ouest, relayant la route de la vallée du Saint-Laurent. C'est ici que sont déployés Les militaires des compagnies franches de la marine créées sous Richelieu et généralisées sous Colbert pour sécuriser les positions françaises.

- Dans les relations de voyages, ces terres apparaissent comme celles du sauvage, sans organisation politique, sans hiérarchie, sans cadres familiaux. Pourtant les tribus amérindiennes sont organisées de manière complexe.
- Chaque communauté amérindienne forme une nation gouvernée par un Conseil des Sages ou des Anciens (dits « Sachems »). Le Grand Conseil décide la guerre et de la paix. Toutes les décisions sont prises à l'unanimité et reposent sur la tabagie (le calumet de la paix). Les Indiens vivent dans des « maisons longues » pouvant abriter 5 à 10 familles. Leur regroupement est ceint par une palissade de bois.
- Les Amérindiens s'allient et s'organisent en confédération, à l'image de la « Grande Ligue de Paix et de Puissance » ou Confédération iroquoise (qui ne réunit pas que les Amérindiens Iroquois), efficiente de 1450 à 1777.

Pour Arnaud Balvay, la région des Grands Lacs est celle d'une « société des forts » où se met et en place un équilibre relationnel entre les Français et les Amérindiens. Les forts militaires établis permettent de marquer la présence française. Les gouverneurs des forts de Nouvelle-France sont des aristocrates militaires en relation étroite avec les Indiens. A la différence de la vallée du Saint-Laurent où les tribus amérindiennes ont été déplacées en périphérie, les forts sont au cœur de l'espace de vie des tribus indiennes. L'alliance entre le gouverneur du fort et la tribu est garante de l'équilibre entre les Européens et les Amérindiens. Cet équilibre repose sur l'échange.

- **Le fort est le lieu de naissance de l'alliance entre le gouverneur et le chef de tribu** autour d'un rituel tabagique et d'une procédure d'adoption. Les officiers français sont adoptés par les tribus amérindiennes environnantes. Le gouverneur offre des présents aux Amérindiens les plus précieux étant les outils nécessaires à la défense en cas de guerre (fusils, armes blanches, haches) et à l'apparat (couvertures appelées écarlatines, miroirs, peignes). Les Amérindiens apportent des fourrures.

- **Le fort abrite également un comptoir de traite** : à proximité des lieux d'échanges autochtones, il permet d'assurer les termes élémentaires de la circulation des produits (fourrures et vivres contre fusils, outils, produits manufacturés, alcool).
- **Le fort fonctionne en symbiose avec un village indien**. Les soldats surveillent l'évolution interne du village amérindien et arbitrent les conflits domestiques ou intestins. Lorsque les guerriers indiens partent en saison de chasse ou à la guerre, ils laissent leur famille à l'abri des palissades. Les militaires de la garnison sont protecteurs et adoptent à leur tour les villageois. Une symbiose entre le village et le fort apparaît. En retour, les Indiens approvisionnent le fort en gibier, maïs, pois, fèves.

Vers le Mississippi : la Louisiane

Le troisième espace de l'Amérique du Nord française s'esquisse avec les explorations de René Cavelier de la Salle dans la seconde moitié du XVII^e siècle (cf. S5, II., 3.). La recherche d'un passage vers la Mer de Californie (le Pacifique) qui ouvrirait vers la Chine par l'Ouest motive les explorations vers la « Grande Rivière » « Michissipi ». La stabilisation de la présence française avec la ceinture des forts du pays d'En-Haut rend possible cette recherche vers le Sud qui participe également de la recherche de nouveaux points d'établissement de comptoirs de traite.

La prise de possession de la vallée du Mississippi se fait progressivement de 1682 à 1699, année de naissance de la Louisiane en l'honneur du Roi Louis XIV. En 1682, Cavelier de la Salle est accompagné de 23 Français et de 18 Amérindiens. Il effectue une première descente de l'Illinois et du Mississippi. La consolidation de la présence française est le fait de deux frères au tournant des XVII^e-XVIII^e siècle : Pierre Le Moyne d'Iberville et Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville fondent Fort Maurepas et la Nouvelle-Orléans. Une base navale est établie en 1702. Dans l'intérieur, sur le cours du Mississippi, les missionnaires jésuites établissent des missions religieuses, alternatives à l'installation d'un fort. La région formée par les confluences de l'Illinois, du Missouri, de l'Ohio dans le Mississippi devient stratégique : elle est un point de colonisation qu'illustrent l'établissements de forts (Fort Orléans, Fort de Chartres, Fort Vincennes, Kaskaskia).

La progression française s'est appuyée sur un réseau d'alliances avec les Amérindiens (notamment les Chactas) afin de contenir les ambitions d'expansion des Treize Colonies anglaises vers l'Ouest et d'assurer la marche française vers le Golfe du Mexique. Sur le littoral du golfe du Mexique, la colonie espagnole de Pensacola fondée en 1696 annonce la rivalité franco-espagnole sur le golfe entre la Floride à l'Est et le Mexique à l'Ouest, deux possessions qui enserrant la Louisiane dans la première moitié du XVIII^e siècle. Pour assurer les liaisons entre la Nouvelle-France et la Louisiane, la fondation de Détroit en 1701 illustre la recherche d'une voie sûre vers la Louisiane.

Au début du XVIII^e siècle, la Nouvelle-France et la Louisiane forment une Amérique du Nord française étendue du Golfe du Saint-Laurent au Golfe du Mexique, du Lac Winnipeg au Lac Ontario. La fin du règne belliqueux de Louis XIV et la Guerre de Sept Ans contractent cet empire colonial.

La contraction de l'Amérique du Nord française (1715-1763)

Deux périodes démantèlent l'empire français en Amérique du Nord. La paix d'Utrecht (1713) met fin à la guerre européenne de Succession d'Espagne (1702-1713). Rappelons que les guerres européennes du XVIII^e siècle présentent un enjeu non seulement continental européen mais aussi colonial ultra-marin (cf. S3, III., 4.). Le royaume de France perd Terre-Neuve qui revient à l'Angleterre. Le roi parvient à conserver

néanmoins des domaines de pêche morutières au large de Terre-Neuve. L'Acadie continentale (ce croissant fermant par le Sud le Golfe du Saint-Laurent) passe à l'Angleterre également : elle devient la Nouvelle-Ecosse.

En 1763, par le traité de Paris, Louis XV, vaincu, cède le Canada Français à l'Angleterre. La guerre entre la France et l'Angleterre, rivales en Amérique du Nord, trouve son origine dans la conquête convoitée de la haute vallée de l'Ohio, une « terre du milieu » (Middle Ground) attractive par ses ressources (gibiers, terres à mettre en culture) et son potentiel de colonisation. Sa dimension stratégique est indéniable pour le Roi de France : sa maîtrise ouvrirait un corridor vers le Golfe du Mexique, dont l'accès ne serait plus limité au couloir des Grands Lacs par Détroit, fondée en 1701. Elle prolongerait « logiquement » le couloir colonial établi depuis le Golfe du Saint-Laurent, favorisant la jonction entre Québec et la Louisiane. Cette région indienne est peuplée par des communautés indiennes qui cherchent à s'affranchir des cadres amérindiens confédérés d'une part et qui repensent les termes du commerce avec les Européens en leur défaveur d'autre part. Cette région brouille l'équilibre traditionnel au point de susciter des tensions entre colons Européens et Amérindiens : en 1729, éclate par exemple la révolte des Natchez dans la vallée du Mississippi entre fermiers concessionnaires et villages amérindiens qui cherchent à se détacher de l'alliance française. Le 29 novembre 1729, 250 colons sont massacrés.

Les gouverneurs français cherchent alors à consolider la ceinture des forts pour limiter l'expansion anglaise et contenir les Amérindiens. La Galissonnière, gouverneur, prend acte de cette dimension stratégique pour fixer une frontière française dans la région par le recours à une immigration acadienne qui permettrait de la peupler tout en assurant sa sécurité avec des colons-soldats et une des milices. Mais cette volonté d'établir des frontières fixes met en péril l'équilibre fondé sur une alliance franco-amérindienne et une circulation sans frontière fixe. La Galissonnière remet en cause et dégrade les conditions de l'alliance franco-amérindienne. Après un incident en 1754 (l'incident Jumonville) entre Britanniques et Français qui embrase la région, la vallée de l'Ohio devient donc dès 1755, le théâtre d'un conflit entre les rivaux français et anglais sous la forme d'une guerre de positions. Les Britanniques mettent parallèlement en œuvre le Grand Dérangement, la déportation forcée de la population française catholique, neutre, ni pour le Roi d'Angleterre, ni contre le Roi de France : 6 000 à 7 000 Acadiens sont poussés vers les bateaux pour prendre le large vers la Louisiane, Saint-Domingue ou Belle-Île jusqu'en 1762, leurs villages d'origine sont incendiés. En 1758, les Français perdent Louisbourg, qui a toujours été considérée comme une rivale stratégique de Boston par les Britanniques. Ils perdent également le contrôle de l'Ohio et font face à la défaite des plaines d'Abraham. En 1759, Québec capitule, suivi de Montréal en 1760. Le traité de Paris en 1763 met fin à la guerre. Louis XV perd le Canada Français. C'est la fin de la Nouvelle-France. La Couronne conserve ses intérêts en Louisiane seulement.

VIVRE EN AMÉRIQUE DU NORD FRANÇAISE (XVII^e-XVIII^e siècle)

Un peuplement de l'Amérique du Nord française difficile ?

La pensée d'un peuplement permanent est étroitement liée aux enjeux commerciaux de la Nouvelle-France. La dimension permanente du peuplement s'affirme progressivement au XVII^e siècle. L'installation dans la colonie n'était pas pensée comme définitive par les migrants. Elle était étroitement liée aux petits bourgs riverains pour faire le commerce dans les comptoirs de traite avec les Amérindiens (marché des Algonquins à Tadoussac, marché de Stadaconé). En 1608, Henri IV confie à Champlain la mission d'établir une colonie permanente et lui donne le titre de lieutenant du Roi ce qui est synonyme d'une présence française stratégique : exercer le commandement militaire, passer des traités avec les Amérindiens, accréditer des marchands pour la traite des fourrures, mission de trouver une route vers l'Ouest pour la

Chine et les Indes. Deux tiers des migrants rentrent cependant en métropole après un séjour de quelques années dans la vallée du Saint-Laurent, à Québec, Montréal ou Port-Royal. En 1615, les premières missions religieuses s'installent dans la vallée du Saint-Laurent. En 1627, Samuel de Champlain commande le projet de colonisation sur ordre de Richelieu. La préoccupation du peuplement gagne en importance dans la première moitié du XVII^e siècle au point de devenir une priorité sous Louis XIV. Le peuplement de la colonie repose alors sur trois groupes : les pionniers, les militaires et les filles à marier.

Comment s'effectue ce peuplement de l'Amérique du Nord française aux XVII^e-XVIII^e siècles ? Le recrutement des colons pionniers au XVII^e siècle se faisait tout d'abord par l'engagement. Un engagé est un sujet du royaume qui s'engage à rester vivre 3 à 6 ans dans la colonie de Nouvelle-France pour travailler et rembourser son passage transocéanique au capitaine du navire. Un contrat d'engagement est passé devant un notaire d'un port du Ponant (de la façade atlantique). Il précise la durée de l'engagement tout en donnant des informations sur le profil de l'émigrant : âge, métier, localité d'origine, religion... De nombreuses professions agricoles et artisanales sont représentées : laboureurs, bûcheron, artisans.... Une fois arrivés dans la colonie, les engagés travaillaient pour une seigneurie au sein d'une concession. La solution de l'engagement n'a cependant pas permis de recruter un nombre suffisant de candidat à l'émigration, ni d'ailleurs de peupler significativement la Nouvelle-France.

Les colons pionniers de Nouvelle-France viennent principalement des grandes provinces de l'Ouest : Normandie, Bretagne, Saintonge, Guyenne, Gascogne. L'origine urbaine est dominante et souvent ces migrants vers la Nouvelle-France disposent d'un capital de mobilité antérieure, soit qu'il s'agisse d'une mobilité saisonnière régulière, soit qu'il s'agisse d'une migration inter-provinciale ou intra-provinciale. La cause du départ ne peut se résumer à un facteur : goût de l'aventure, recherche d'un métier dans un marché du travail plus ouvert, recherche d'une terre, mimétisme familiale, mobilité collective familiale ou professionnelle... Des filières d'immigration se construisent lorsqu'un père de famille part et que ses enfants et sa femme le rejoignent ensuite.

- 1627 : une centaine d'habitants, dont 5 femmes et 6 jeunes filles.
- 1627 : la Compagnie des Cents Associés envisage un rythme de 300 migrants par an (échec).
- 1633 : la Compagnie de la Communauté des Habitants souhaite établir 6 familles par an.
- 1663 : 3 000 habitants en Nouvelle-France.
- 1680 : 10 000 colons français contre 210 000 colons anglais, déséquilibre du sex-ratio avec 3 380 colons Français en Nouvelle-France, dont 1955 hommes et 1425 femmes. Les jeunes célibataires rentrent en France, le nombre de couples mixtes est élevé, le nombre d'enfant par famille est important.

La permanence du peuplement est une condition de la solidité et de la stabilité de la présence française en Amérique du Nord, notamment face à des colonies anglaises qui ne connaissent aucun problème démographique. La Couronne de France met en place une immigration organisée :

- **Politique d'incitation au départ en métropole** pour la Nouvelle-France et la Louisiane : inciter les capitaines à respecter l'obligation d'embarquer un nombre d'engagés proportionnel à leur cargaison, envoi sur ordre de la Couronne des « Filles du Roi » (orphelines en âge de procréer). Parallèlement, les contrebandiers, dont les faux-sauniers, les prostituées sont envoyés en Nouvelle-France. Richelieu sous Louis XIII et Colbert sous Louis XIV refusent de dépeupler le royaume de France. Aussi est-il nécessaire de développer une politique de peuplement dans la colonie pour limiter les flux retour et permettre une croissance démographique portée par le croît naturel. En 1720, Law, ministre des finances de Louis XV, fait appel aux artisans étrangers qu'il invite à s'embarquer à Lorient pour la Nouvelle-France (afin de ne pas priver la France de sa main-d'œuvre). La Compagnie du Mississippi recrute des colons pour la Louisiane et prévoit d'embarquer 6 000 colons.

- **Politique de peuplement dans les colonies pour stabiliser la population coloniale** : favoriser les mariages rapides, la libération des soldats afin qu'ils puissent fonder une famille, inciter les soldats à rester sur place moyennant des gratifications, accord de gratification aux familles très nombreuses (plus de 10 enfants), naturaliser les étrangers s'établissant dans la colonie, reconnaître les alliances matrimoniales amérindiennes. Enfin pour faire face aux besoins d'une main d'œuvre pour mettre en culture les colonies, principalement en Louisiane, la Compagnie du Mississippi fait venir d'Afrique 6 000 captifs noirs réduits à l'esclavage. Ils s'ajoutent aux 1 700 esclaves indiens.

En 1760, la Nouvelle-France compte 70 000 habitants, dont 10 000 pionniers soit 7 fois plus qu'à la fin du XVII^e siècle. L'accroissement naturelle a remplacé l'immigration organisée. Aux traditionnelles régions pourvoyeuses s'ajoutent quelques provinces de l'intérieur : l'Orléanais, la Champagne, l'Angoumois, le Berry. 10% des colons de Nouvelle-France sont originaires de villes de moins de 10 000 habitants, 25% viennent de la campagne et 65% des grandes villes (Rouen, Nantes, La Rochelle, Bordeaux...). Parmi les métiers représentés chez les colons, on trouve des cloutiers, fariniers, serruriers, tonneliers, cordonniers, marchands, tailleurs d'habits, cordiers, domestiques, chaudronniers. En Louisiane, les tentatives de peuplement sont un échec : entre 1718 et 1721, 7 000 Européens débarquent en plus des 400 Européens déjà installés. En 1761, il n'en reste plus que 2 200. Il faut enfin rappeler que l'attrait croissant pour l'économie des Antilles à la fin du XVII^e siècle concurrence sévèrement la dynamique de peuplement du Canada français.

Les structures de l'espace colonial : villes, seigneuries, bourgs et plantations

L'espace colonial français s'organise en Nouvelle-France et en Louisiane autour de villes peuplées qui sont des **centres de pouvoirs**.

- Dans la vallée du Saint-Laurent, Québec, Trois-Rivières et Montréal sont les 3 chef-lieu de gouvernement de Nouvelle-France, tandis qu'en Louisiane, la Nouvelle-Orléans occupe cette fonction.

Québec	1608	6000 (1750)	Siège du gouvernement de la province (citadelle), siège de l'évêché (cathédrale), séminaire, couvents, hôpital (Hôtel-Dieu).
Trois-Rivières	1634	1000 (1750)	Siège de gouvernement (3 ^e) avec Québec et Montréal, lieu de missions religieuses. Développement industriel autour des forges.
Montréal	1642	4000 (1750)	Ville-marché : commerce des fourrures, avant-poste de la colonie.
Louisbourg	1713	4000 (1750)	Siège d'une citadelle, commerce des fourrures, base de pêche morutière.
La Nouvelle-Orléans	1722	3200 (1763)	Capitale de la colonie de Louisiane, centre de commerce avec la métropole.

Québec (« l'endroit où la rivière se rétrécit ») présente un site défensif incomparable au point de rétrécissement du Saint-Laurent, ce qui en fait un site clef de contrôle de la navigation vers le Haut-Canada. La ville abrite la résidence du gouverneur dans le Château Saint-Louis et l'ensemble des fonctions de pouvoirs disposées autour de la place d'Armes : palais épiscopal, séminaire, collège jésuite, Hôtel-Dieu (hôpital). Dans la ville basse, l'ancien marché des Indiens Montagnais de Stadaconé côtoie le site de

l'Habitation Champlain (1608). Elle a une fonction commerciale et industrielles avec des entrepôts, des tanneries, des corderies, des briqueteries et des ateliers de construction et de réparations navales.

Montréal est entre 1710 et 1730 la capitale de la traite des fourrures par sa position de poste avancé méridional ouvrant sur le pays d'En-Haut et la société des forts. La cité, ceinte de murs de pierre entre 1716 et 1744, articule toute une gamme d'activités en lien avec cette fonction commerciale : objets de métal, vêtements, fabriques de canots, boulangeries pour les expéditions de traites... Elle s'organise autour de deux grandes voies parallèles (la rue Notre-Dame et la rue Saint-Paul), reliées par des rues transversales avec deux centres : la place du Marché (ville basse) et la place d'Armes (ville haute).

L'essentiel de la Nouvelle-France par sa dimension rurale a connu le système de la seigneurie, importée du royaume de France. La colonie est divisée en seigneuries concédées à des maîtres ou seigneurs, responsables de leur peuplement et de leur mise en valeur. Le seigneur détient sa terre du roi qui lui délivre un titre de propriété. Les colons venus de France peuvent disposer d'une concession dans la seigneurie qu'ils mettent en valeur pour le seigneur, soit par voie d'engagement, soit par voie d'un fermage (paiement d'un loyer). Le seigneur prélève des droits seigneuriaux sur les terres affermées : cens, rentes en nature (produit de la récolte) et en argent.

La disposition des seigneuries présente un profil particulier dans la vallée du Saint-Laurent. Elles respectent le **système du rang** : chaque seigneurie s'organise perpendiculairement au cours du St-Laurent, en lamelles. Elles ont une surface de 1 lieue carrée, une forme géométrique. Elles donnent sur la rive du fleuve (cf. parcellaire de Québec, 1709). La maison du maître surplombe les terres inondables vouées aux pâturages. Autour de la maison du maître se trouvent les terres des jardins et des grandes cultures agricoles. Plus éloignées dans la seigneurie, dans les Habitations des fermiers, les terres concédées par le seigneur à des colons permettaient d'étendre le front de mise en valeur avec un habitat fermier dispersé en périphérie. Une famille pouvait également obtenir une terre plus longue que large de 3 arpents en moyenne de largeur par 30 arpents de longueur (180 m x 1800 m). La mise en valeur de ces terres passait par une première étape de défrichement avant la seconde étape qu'est la mise en culture. Pour réaliser ce travail, le colon recevait la première année un capital et des vivres. Les habitations périphériques des seigneuries étaient la cible des attaques iroquoises.

Le système des seigneuries donne naissance à un tissu de villages structurés autour d'une place et d'une église paroissiale. La seigneurie et la paroisse deviennent les deux cadres structurants de la communauté coloniale en Nouvelle-France. La polyculture (bois, maïs, blé) côtoie l'élevage afin de nourrir la population coloniale.

Dans le pays d'En-Haut, l'occupation militaire de la ceinture des Grands Lacs implantent une **population formée principalement d'officiers et de soldats**, placés sous l'autorité du gouverneur d'un fort.

La Louisiane rurale est le cadre de développement d'une économie de plantation dont les produits sont destinés à l'exportation vers les marchés métropolitains. Les compagnies des Indes et du Mississippi supervisent la colonisation, la première de manière indépendante, la seconde sous l'autorité de la Couronne de France. Les cultures vivrières (riz, maïs, haricots) nourrissent la population tandis que se développent des cultures commerciales : le tabac, l'indigo, la canne à sucre puis le coton. Les cultures commerciales nécessitent une main d'œuvre que la traite des esclaves d'Afrique directe ou indirecte par les Antilles fait importer dans la vallée du Mississippi. Les esclaves d'Afrique ou des Antilles sont parfois achetés par des propriétaires du Haut-Mississippi pour défricher leurs terres. Ces esclaves sont aussi employés comme domestique dans les familles de colons aisés. La condition esclavagiste en Louisiane est plus rude qu'aux Antilles : les esclaves affranchis aux Antilles vendus en Louisiane perdent leur liberté, les unions mixtes sont prohibées et punies d'une lourde amende.

Le monde rural colonial de Nouvelle-France et de Louisiane présente une diversité de sociétés construites en fonction des impératifs de colonisation : peupler, conquérir et maîtriser, exploiter. Les

relations avec les Amérindiens sont essentielles et constituent l'originalité d'une colonisation française qui s'est appuyée sur un compromis relationnel avec les peuples amérindiens.

Entre guerres, alliances et métissage, les Amérindiens

La rencontre et l'établissement des Européens en Amérique du Nord s'est faite au contact des communautés amérindiennes autochtones. De 1534 à 1763, les Amérindiens ont construit une relation aux Européens où se mêlent commerce, alliances, guerres et compromis. La rivalité entre les royaumes de France et d'Angleterre s'est doublée d'une rivalité entre communautés indiennes.

Des intérêts économiques européens qui produisent des guerres intestines amérindiennes. Durant la première moitié du XVII^e siècle, les Amérindiens et les Européens pratiquent le commerce des fourrures dans les comptoirs de traite à une époque où l'occupation européenne du golfe du Saint-Laurent est encore riveraine. Les grands marchés de Tadoussac et de Stadaconné illustrent cette relation globalement pacifique. Dès 1640, les Iroquois et les Hurons sont en guerre. En effet, les Iroquois cherchent à étendre leur aire de commercialisation des fourrures aux Hollandais et aux Anglais. Ils envahissent le territoire des Hurons, le saccage et dévastent les missions religieuses françaises. Ils mettent à mort les religieux jésuites du roi de France. En 1665, le roi de France envoie des soldats des troupes de la Marine dont les manœuvres rétablissent l'équilibre entre Iroquois et Hurons. Cette guerre constitue le réseau d'alliances européo-amérindiennes : les Iroquois sont alliés aux Anglais, les Hurons aux Français.

Dès 1689, la guerre européenne entre la France de Louis XIV et l'Angleterre et la Hollande Guillaume d'Orange se répercute en Amérique du Nord. Les troupes françaises attaquent les colons anglais et les tribus de la confédération iroquoise. Les Anglais veulent évincer les Français du commerce des fourrures dans la région des Grands Lacs. La progression des Anglais et des Iroquois est limitée par les troupes françaises et les Hurons, favorisant la négociation de la Grande Paix de Montréal en 1701. L'équilibre entre confédérations indiennes et puissances européennes se stabilise avec la proclamation d'un état de neutralité. **Ces guerres montrent combien les tribus indiennes sont stratégiques pour maintenir les possessions coloniales françaises : en effet l'alliance française avec les Hurons protègent les possessions françaises.**

Inversement, les gouverneurs français interviennent dans les luttes entre tribus amérindiennes et arbitrent les conflits intestins. Cette étroite relation recompose les liens entre Français et Amérindiens. Pour les Amérindiens, les petits officiers sont considérés comme des pères, les gouverneurs comme des grands-père et le Roi de France comme une divinité nommée Onontio. La pratique de la guerre aux côtés des indiens a permis une imprégnation des techniques de guerre indiennes dites à la sauvage par les troupes françaises, ce qui a indéniablement conféré un avantage stratégique aux troupes de la marine envoyées sur place qui ont su développé des raids, des embuscades et des retraites sur de longue distance à l'indienne. Cette acculturation à la guerre est particulièrement sensible dans le pays d'En-Haut et en Louisiane. Finalement le compromis colonial franco-amérindien procède d'intérêts économiques et d'intérêts défensifs réciproques pour contenir la poussée des Anglais sur les terres amérindiennes et françaises. Ces alliances sont « le soutien et le bouclier » de la Nouvelle-France pour Bacqueville de La Potherie (1663-1736).

Si la présence coloniale française a construit cet équilibre entre Français et Amérindiens, elle a aussi eu pour conséquence de décimer la population indienne. En effet, l'arrivée des Européens a aussi été synonyme de transmissions de maladies européennes, nouvelles en terre nord-américaine. Ce « choc microbien » a réduit la population amérindienne : variole, grippe, varicelle, rougeole, typhus, oreillons sèment une mortalité forte chez les Amérindiens. Les historiens estiment à deux tiers la perte de

population iroquoise. Les historiens estiment à 7 millions la population des nations indiennes avant l'arrivée des Européens. 90% de la population indienne a disparu entre le XVIe et le XVIIe siècle.

La colonisation repose aussi sur la religion. Des missionnaires chargés de développer la christianisation des Amérindiens partent en Amérique du Nord pour mener des campagnes d'évangélisation dès les débuts du XVII^e siècle. Les Jésuites sont présents dans la vallée du Saint-Laurent et par la suite dans la vallée du Mississippi. Les missions qu'ils établissent forment des points de colonisation complémentaires dans la vallée du Saint-Laurent. En revanche dans la région des Grands Lacs et dans la vallée du Mississippi, sur les terres des forts, ces établissements sont plus isolés. Les religieux oeuvrent à la mise en place de réserves qui accueillent des Amérindiens fuyant les guerres entre tribus amérindiennes ou désireux de se rapprocher des Européens. La réserve provoquait une sédentarisation des Amérindiens. Le programme d'évangélisation consistait à inculquer la doctrine religieuse catholique et le mode de vie français : il s'agissait de former de bons sujets et de bons chrétiens.

Le contact avec les Amérindiens, qu'il soit conflictuel ou pacifique, a donné naissance à des sociétés originales, dans lesquels se juxtaposent des genres de vie différents :

- **NOMADES** : des sujets du Roi de France deviennent coureurs des bois du Saint-Laurent et recherchent des fourrures lors de tournées vers l'Ouest à la manière des Amérindiens, les troupes de la Marine se déplacent pour assurer la sécurité et la protection des forts français et des tribus amérindiennes qui leurs sont alliées. Leurs résidences sont plurielles, temporaires et mouvantes et ils peuvent intégrer les savoirs amérindiens (acculturation à la guerre par exemple) tout en oeuvrant au métissage par des unions mixtes.
- **SEDENTAIRES** : les colons originaires de France s'installent et défrichent la région pour la mettre en culture. Ils s'enracinent et participent à une identité entre métissage et affirmation de leur catholicité : familles plurielles, perméabilité aux coutumes indiennes, communication linguistique... Le cadre de vie catholique est importé : le maillage du territoire en paroisses se fait progressivement et des clercs sont formés par le séminaire de Québec pour dispenser le culte en Nouvelle-France.

Une colonie prospère ?

La théorie de l'économie coloniale vue de France est simple : les colonies doivent vivre en autosuffisance et doivent œuvrer à l'affirmation de la puissance de la métropole par un commerce destiné à l'enrichir, sans la dépeupler. Aussi Jean Talon, premier intendant de la colonie souhaite-t-il peupler le pays, développer la culture des terres et établir des manufactures.

La pêche morutière sur les côtes de Terre-Neuve se fait en lien avec les ports du Ponant. En Nouvelle-France dans la première moitié du XVIII^e siècle, Louisbourg constitue une base pour la communauté des pêcheurs hauturiers en Nouvelle-France. Malgré les guerres, le Roi de France parvient à préserver les domaines de pêche de Terre-Neuve.

Le commerce ou traite des fourrures constitue la deuxième activité marchande essentielle : ce commerce est réalisé dans les comptoirs du pays d'En-Bas et dans les forts du pays d'En-Haut. C'est autour du commerce des fourrures que s'est construit l'équilibre entre les Français et les Amérindiens. Les fourrures sont acheminées dans les comptoirs par les Amérindiens et les coureurs des bois qui partent les acheter dans les terres. Cette économie des comptoirs alimente des flux retour vers les ports du Ponant.

Après la perte de l'Acadie en 1713, la fondation de la place forte de Louisbourg en 1718 sur l'Île Royale (ou île du Cap-Breton) structure un nouvel espace commercial. La cité est peuplée par des Acadiens réfugiés. Elle est peuplée de 10 000 habitants en 1750. Louisbourg est en relation avec la métropole et

l'espace colonial antillais : c'est une escale entre la France et les colonies antillaises et une interface commerciale : Louisbourg importe des sucres et du rhum des colonies antillaises qu'elle réexporte vers les villes du golfe du Saint-Laurent, et elle exporte des bois de construction navale, des farines, des morues séchées vers les Antilles. Le poste avancé de Louisbourg structure un espace commercial entre la métropole et les Caraïbes.

Le développement de l'économie de plantation en Louisiane intègre la colonie aux circuits de traite négrière, triangulaire si les esclaves viennent d'Afrique, ou en droiture si les esclaves viennent des Antilles. La Louisiane exporte du sucre, du tabac et de l'indigo. Pour nourrir sa population, la Louisiane importe de la région de l'Illinois du maïs et du blé.

Conclusion :

L'Amérique du Nord française forme de 1534 à 1763 un horizon atlantique exploré, conquis, peuplé et exploité du golfe du Saint-Laurent au Golfe du Mexique. La grande dispersion et extension des territoires de Nouvelle-France, des Grands Lacs et de Louisiane donne naissance à une mosaïque de configurations territoriales, placées sous l'autorité du Roi de France. La mise en place d'un compromis relationnel axé sur le commerce et les alliances amérindiennes joue un rôle essentiel dans la stabilisation de l'empire colonial français et dans son positionnement stratégique par rapport aux autres puissances européennes présentes en Amérique du Nord (l'Angleterre des Treize Colonies, la Floride et le Mexique espagnols). Le peuplement et la mise en valeur de l'Amérique du Nord française suivent des rythmes et des orientations différenciées : en Nouvelle-France, une colonisation seigneuriale et catholique marginalisant les communautés Amérindiennes, une colonisation ponctuelle dans le pays des forts d'En-Haut marquée par le nomadisme des troupes et l'imprégnation amérindienne, une colonisation plus diffuse, fragile, et orientée vers une culture de plantations intégrant les circuits de traite esclavagiste en Louisiane. Dans les trois cas, la concurrence des rivaux européens fragilise les établissements coloniaux français au point d'en accélérer le démantèlement lors de la Guerre de Sept Ans (1756-1763) qui fait glisser le centre de gravité américain de la Couronne de France vers les Caraïbes.

Bibliographie :

Bernard Gainot, *L'Empire colonial français de Richelieu à Napoléon*, U, Armand Colin, Paris, 2015.

Marcel Dorigny, Jean-François Klein, Jean-Pierre Peyroulou, Pierre Singaravélou, Marie-Albane de Suremain, *Grand Atlas des empires coloniaux. Des premières colonisations aux décolonisations, XV^e-XXI^e siècle*, Autrement, Paris, 2015.

Jacques Mathieu, *La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord, XVI^e-XVIII^e siècle*, Presses de l'Université de Laval, Laval, 2001.

Paul Butel, *Histoire de l'Atlantique de l'Antiquité à nos jours*, Perrin, Paris, 1997.